

Chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Gobat, Marguerite**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 69

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans d'autres de nos grandes villes. Mais que, pour, en venir là, il y ait fallu terroriser les députés, les empêcher de sortir de la salle sans sauf-conduit, voire même, si ce que les journaux racontent est exact, leur cracher à la figure... en vérité, cela nous donne piètre idée de la justice et du bon sens dont peuvent s'inspirer les députés zurichoïses. Que tant de violence soit nécessaire pour obtenir une chose si naturelle ! Décidément l'idée ne marche encore que bien lentement sous le crâne de ces messieurs. Et d'autre part, nous nous demandons si pareilles manifestations sont favorables à notre cause ? Le système « suffragette » ne nous a jamais paru avoir beaucoup de chance de réussir en Suisse, et nous préférons aux démonstrations de ce genre le ton de la pétition qu'ont immédiatement adressée aux autorités, par sentiment de solidarité, l'Union für Frauenbestrebungen et la Frauenzentrale de Zurich pour appuyer les revendications économiques de toutes celles qui souffrent ou risquent de souffrir de la faim.

Mais, hors du territoire du pays qui se croit la plus démocratique, la plus respectueuse des droits populaires des Républiques, l'idée chemine à grand pas. Si la fermeture des frontières ne nous a pas permis jusqu'à présent d'avoir des détails sur le projet de loi que, dit une dépêche de Paris à la presse quotidienne, M. Louis Martin a déposé au Sénat, reconnaissant aux femmes les droits politiques complets, des précisions nous sont en revanche parvenues de Danemark sur l'élection de femmes, non seulement à la Chambre Basse, comme l'annonçait notre dernier numéro, mais aussi à la Chambre Haute, où sont entrées 5 femmes le 11 mai. Ce sont M^{mes} Marie Hjelmer (radicale) bien connue comme suffragiste, Nina Bang (socialiste), Olga Knudsen (libérale), Inger Schmidt (id.) dont l'activité s'est surtout exercée dans le domaine religieux, et Marie Christensen, maîtresse d'école, la sœur du leader du parti libéral en Danemark. L'élément féminin possède donc dans cette Chambre 5 sièges sur 72, et à la Chambre Basse 4 sur 140. C'est surtout dans les collèges urbains que les femmes ont été élues, et de tous les côtés, on reconnaît que leur participation aux élections (élections au 2^d degré pour la Chambre Haute) a été très active.

En Hollande, comme on le verra plus loin, des femmes sont candidates aux élections parlementaires qui ont lieu ces premiers jours de juillet. Au Canada, le vote en matière fédérale vient d'être accordé aux femmes dans toutes les provinces de la colonie. Enfin, le journal anglais *The Common Cause*, toujours si admirablement renseigné, nous apporte dans son numéro du 14 juin un intéressant article de la doctoresse Marg. Ancona, membre du Comité lombard pour le suffrage féminin. D'après cet article, un projet de loi déposé le 24 avril à la Chambre des Députés par M. Salandra, et reconnaissant le droit de vote aux jeunes gens de moins de 21 ans (l'âge de majorité) qui se trouvent sous les drapeaux, a été l'occasion pour les partisans du suffrage des femmes de réclamer une mesure en faveur de celui-ci. Les socialistes officiels (pacifistes) ont immédiatement demandé le droit de vote pour les femmes aux mêmes conditions que pour les hommes ; un autre groupe, composé de députés de différents partis, a réclamé par l'intermédiaire de M. Sandrini le suffrage pour les femmes qui savent lire et écrire, tandis qu'une fraction du parti radical, dont M. Cotugno fut l'orateur, demandait le vote pour toute femme âgée de 30 ans et plus, sachant lire ou écrire, ou ayant perdu un fils à la guerre. A cette occasion, M. Orlando, premier ministre, déclara qu'antiféministe convaincu autrefois, il était maintenant converti au suffrage des femmes, mais que toutes ces questions de réforme électorale (représentation proportionnelle, vote plural, etc., aussi bien que

suffrage féminin) étaient indépendantes de la proposition Salandra, qui était, elle, un hommage aux jeunes soldats, et devaient par conséquent être renvoyées à une prochaine session. Il n'en reste pas moins acquis que la question du vote des femmes a été envisagée avec sympathie dans le Parlement de la plus latine des nations, et que des hommes d'Etat éminents ont fait des déclarations en sa faveur.

Or, puisque chez nous, on exploite tellement contre le vote des femmes ce qui a été prétendu en d'autres pays, il n'est peut-être pas inutile de savoir aussi à quel point, et partout, l'idée marche...
E. Gd.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Tandis que le gouvernement suisse tombé, après des siècles de politique démocratique, au système de l'absolutisme bureaucratique s'y cramponne désespérément, les Chambres fédérales, qui semblent ne plus devoir jouer un rôle bien important sous le règne nouveau, multiplient et prolongent leurs sessions. Comprenez cela qui pourra ! M. Bueler, député schwytois, en abordant la discussion du rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1917, a fait la remarque que, si cela continue, il n'y aura plus que des politiciens de profession qui pourront faire partie des Chambres. Ce serait grand dommage pour le pays. Cela renverrait bien loin aussi l'entrée des femmes dans notre Assemblée législative, car où trouver des politiciennes de profession ? Avouons d'ailleurs que la perspective de siéger presque en permanence serait bien faite pour en ôter, avant la lettre, le goût à la plupart d'entre nous, dont la tâche de mères de famille ou autres se concilierait difficilement avec un mandat absorbant plusieurs mois de l'année. Que nous voilà loin encore de l'âge non pas d'or, mais simplement de justice et de raison, où chaque citoyen, chaque citoyenne aura voix au chapitre ! Qu'iraient faire d'ailleurs des femmes dans l'administration d'un pays gouverné par un aéropage inamovible qui règne selon son bon plaisir et sans contrôle effectif ?

Tout au plus pourraient-elles se révolter, protester à haute voix contre des discours tels que ceux, indignes du Parlement d'un pays démocratique, qui furent prononcés lors de la discussion de la motion Bonhôte recommandant purement et simplement la suppression des pleins pouvoirs et le retour au régime constitutionnel. L'erreur — pour ne pas dire plus — d'emboîter le pas derrière les gouvernements les plus impérialistes revient aux députés Zürcher et Knellwolf qui, le dernier surtout, préconisèrent la continuation et la consolidation de la toute-puissance gouvernementale et la manière forte pour faire taire les mécontents. Que des théories aussi contraires à la tradition et à l'esprit helvétique puissent être exposées au sein de notre Assemblée législative, est de ces problèmes, résultats de l'anarchie morale de l'heure présente, que l'on renonce à résoudre. Si elles n'étaient pas des opinions plutôt isolées, il faudrait désespérer de l'avenir de notre Confédération, mais c'est un symptôme attristant qu'elles puissent même se faire entendre chez nous et qu'elles ne soient pas réduites au silence par l'indignation de tous ceux qui ont encore du sang suisse dans les veines.

On a dit au cours de la dernière session que l'anarchie d'en haut amène l'anarchie d'en bas. Parole très vraie. Et l'on s'étonne qu'aujourd'hui le peuple manifeste dans les rues et que les femmes forcent les portes des assemblées où se discute le bien (?) du pays ! Arbitraire politique et administratif, ce dernier créant

une hiérarchie bureaucratique tout à fait inquiétante et combien inutile, favoritisme, diplomatie secrète, bref toutes les cordes de la lyre autocratique..... c'est vraiment un des phénomènes les plus curieux de notre époque chaotique, que le régime le plus exceptionnel soit appliqué dans un pays neutre et que la plus ancienne démocratie du monde se voit soumise au règne du bon plaisir. Malgré l'assaut très vif auquel prirent part des députés de la Suisse allemande, où le régime d'absolutisme compte de nombreux adversaires aussi bien que dans la Suisse romande, le retour au régime constitutionnel ne se fera pas encore. La joute s'est terminée par une transaction : l'adoption du postulat Peter-Forrer demandant la limitation des pleins pouvoirs, tandis que la motion Bonhôte qui n'avait réuni que dix-huit voix était repoussée. Demi-mesure qui caractérise bien la politique actuelle de notre pays.

Cette politique eût pu servir d'exemple au monde, si la Confédération était restée fidèle à sa tradition et à sa mission. Notre pays n'est-il pas — on l'a dit, mais on ne le dira jamais assez — le modèle, peut-être le noyau de cette Société des Nations dont on parle tant et pour laquelle on agit si peu ? Cette utopie d'hier, projet d'aujourd'hui, réalité de demain, a fait, au cours de la discussion de la gestion du Département politique, l'objet d'un fort beau discours du président de la Confédération, qui toutefois s'est maintenu dans les généralités et préconise une attitude réservée et expectante de la part du Conseil fédéral. Si l'on peut regretter que notre pays, qui ne courait nul danger à s'aventurer sur ce terrain et qui aurait là une bien belle et noble tâche, attende que tous les autres s'y soient engagés, et se contente de beaux discours en regardant de quel côté souffle le vent, on ne peut que féliciter tous ceux qui, officiellement ou non, brisent une lance en faveur d'une idée qui doit mettre fin à la lutte armée entre les nations. Une idée en marche a besoin d'être soutenue, fortifiée. Le fait d'en parler même lui donne déjà corps. Les questions du désarmement, de la réduction des dépenses militaires et de la transformation des industries de guerre après la paix furent soulevées également au cours de cette même séance. Où les soulèverait-on, où les étudierait-on, sinon dans les rares pays, comme le nôtre, où la guerre ne met pas à contribution toutes les forces vives de la nation ? Encore plus que noblesse, bonheur oblige ! Dans la lutte effrénée pour le pain quotidien, trop d'entre nous l'oublent.

Que l'homme et partant le peuple ne vit pas de pain seulement, notre Parlement aurait dû s'en souvenir, et ne pas refuser le crédit de 30,000 fr. que le Conseil fédéral proposait d'allouer à la Nouvelle Société Helvétique pour la publication des suppléments illustrés du dimanche. On sait que cette association s'était proposé une œuvre d'assainissement moral, en luttant contre la propagande allemande par la presse et par l'image qui faisait chez nous une œuvre délétère. Supprimer une cause de nocuité par la création d'une œuvre utile, on ne saurait mieux faire, et l'on ne peut que déplorer ce refus d'employer ainsi les deniers publics.

Que dire de l'affaire Schmidheiny qui relève du régime obscur sous lequel nous vivons ? Elle est de celles qui montrent de la manière la plus éclatante l'erreur commise, en instituant, il y a quatre ans, le pouvoir absolu. La presse s'en est agitée pendant quelque temps, puis d'autres événements sont venus détourner son attention et celle du public. Aujourd'hui les faits incriminés remontant à deux ans, l'affaire est pour ainsi dire périmée. Les zèles se sont éteints, les discours les meilleurs et les plus énergiques ne trouvent plus d'échos. On passe l'éponge, comme dans l'opérette de joyeuse mémoire.

Tant va la cruche à l'eau..... Quoique le Conseil National n'ait plus pu voter sur le postulat Cossy, la lutte continue. Ce postulat demande que la question de l'assistance en cas de chômage qui pose des problèmes très importants et très intéressants, soit soumise à l'Assemblée fédérale et ne soit pas réglée en vertu des pleins pouvoirs, tandis que le chef du Département politique, en contradiction avec le vote récent du postulat Peter-Forrer, prépare un projet détaillé pour remédier au chômage par la voie des pleins pouvoirs. La session s'est terminée sur la note : guerre à la dictature dans tous les domaines, et tout fait espérer que la session qui s'ouvrira le 16 septembre reprendra ce *leit-motiv*, qui doit mettre fin au cauchemar dans lequel notre pays se débat depuis quatre ans bientôt.

Marguerite GOBAT.

LETTRE DE HOLLANDE

Avant les élections.

En ce moment nous sommes dans le coup de feu des préparatifs pour les élections qui auront lieu au commencement de juillet.

Impossible de faire le moindre pronostic. Voici pourquoi : autrefois, pour cent sièges de notre Seconde Chambre (répartis entre sept partis politiques différents, qui donnaient toujours des faibles majorités, tantôt pour la droite, tantôt pour la gauche) il y avait environ 200 candidats, et l'on votait assez peu : mettons 600.000 électeurs sur un million qui en avaient le droit.

Cette fois-ci, il y a plus de 500 candidats, dont une trentaine de femmes — et il s'est formé 23 partis politiques différents.... cela vous fait rire, tant cela doit vous paraître absurde. Eh ! bien, à moi aussi. On nous prédit des bulletins de vote, contenant deux à trois cents noms et ayant un mètre quarante de longueur....

De plus le vote étant devenu universel et obligatoire, nous aurons un million et demi de votants — et voilà pourquoi même les politiciens les plus experts ne savent guère qu'en attendre. Voici nos partis politiques présents en commençant par l'extrême droite : catholiques, antirévolutionnaires (ce qui chez nous signifie : protestants orthodoxes) et chrétiens. Libéraux, mi-libéraux, démocrates et socialistes pour la gauche. Une chose semble certaine : les catholiques gagneront un bon nombre de sièges, car ils en avaient au fond trop peu, étant disséminés sur tous le pays. Mais grâce à l'introduction de la représentation proportionnelle, très peu de voix seront perdues dorénavant : seuls les candidats des très petits partis politiques, comptant moins de 14 à 15 mille voix, ont peu de chance d'être élus. Tandis que pour les grands, tout excédent de voix d'un candidat compte au profit de son parti et du candidat placé à sa suite, sur la liste combinée avec soin par le comité général du parti. Voilà donc le nœud de la question : la nomination dépend dorénavant en grande partie du numéro assigné au candidat. Si vous avez, par exemple, un candidat médiocre, mais qui arrive à se faire placer comme numéro deux au-dessous d'un chef de parti très considéré, il est presque sûr d'être nommé. Tandis que placé à la fin de la liste, ce n'est que par son propre mérite qu'il arrivera au nombre de voix nécessaire, qui sera de 15,000 environ, récolté dans tout le pays.

Encore une innovation : chaque parti tient en réserve un certain nombre de candidats, afin de pouvoir remplacer sans nouvelles élections ceux qui viendraient à manquer durant la période parlementaire qui dure quatre ans.

On conçoit que tous ces changements combinés donneront un aspect très différent à la Chambre.